

Taux d'imposition inchangés depuis 2003

Lors du dernier conseil municipal, les décisions ont été nombreuses et variées. Elles contribuent à la vie et au bien-être de ses habitants. Depuis 2003, les différents taux d'imposition locaux sont reconduits : taxe d'habitation 10 % - taxe sur le foncier bâti 13,7 % - sur le foncier non bâti 36,15 %. Les crédits ouverts pour l'investissement s'élèvent à 848 857,89 €. Ils sont destinés notamment à la rénovation des logements au presbytère (30 000 €), à

l'aménagement de la voirie de la Maison du Berger (195 000 €), l'éclairage public (40 500 €). La commune emploie 15 personnes. Le montant des subventions versé à 11 associations s'élève à 11 300 € et 9 123 € en nature. La gratuité de la carte jeune est reconduite. D'autres travaux sont programmés : climatisation de la microcrèche, de la salle polyvalente, peinture à l'église, réseau informatique à l'école, balisage pour aider les handicapés.